

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, MARDI 09 février 2021
DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier (arrivé à 20h38, départ à 21h52), SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Absent : M. HAURET Pascal

Mme JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 février 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

13-2021 - Ressources humaines. Multi-accueil Brindille - augmentation de la durée hebdomadaire de deux postes d'agents d'entretien et restauration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du 27 juin 2013 n°2013-51, portant modification de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent d'entretien et de restauration à 34/35^e,
Vu la délibération du 14 décembre 2017 n°155-2017, portant modification de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'entretien et de restauration à 31.75/35^e,
Vu le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,
Vu l'avis du bureau municipal en date du 04 janvier 2021,
Vu l'avis de la commission « Ressources et vie économique » en date du 26 janvier 2021,

Considérant que les propositions d'augmentation du temps de travail impliquent une variation de moins de 10% du temps de travail d'origine,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Considérant également la nécessité de faire évoluer les pratiques incluant le respect des objectifs du développement durable,

Considérant la réévaluation du temps de travail nécessaire pour répondre aux exigences sanitaires ainsi qu'aux objectifs de réduction des déchets au sein de la Halte-Crèche pour les deux postes d'agent d'entretien et restauration,

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil municipal décide :

- d'augmenter de 34 heures à 35 heures hebdomadaires, un poste d'agent d'entretien et restauration à compter du 1er mars 2021,
- d'augmenter de 31,75 heures à 35 heures hebdomadaires, un poste d'agent d'entretien et restauration à compter du 1er mars 2021,
- qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 précitée,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

